

L'AVISÉ SYNDICAL



Constitution droit d'alerte CHS-CT Valeo Issoire

Le lundi 25 novembre 2013, lors d'une visite de terrain à l'atelier « Logistique » au moment du dépotage du camion provenant de Valeo Bietigheim, nous nous sommes aperçus que les lots de lames « Visio-blade » suivants :

- N°179-271-00-00 (80015187) fabriqué le 19/11/2013,
- N°178-547-00-00 (80021227) fabriqué le 19/11/2013...

Avaient une odeur particulièrement incommode, plus forte et différente qu'à l'accoutumé !

Les membres du CHS-CT présents ont pu constater que ces lames avaient donc une odeur tout à fait différente des lots précédents...

Les questions que nous sommes en droit de nous poser sont :

- Pourquoi, ces lames ont une odeur différente ?
- Y a-t-il eu un changement dans le procédé de fabrication ? Si oui, pourquoi ?
- Y a-t-il un risque nouveau non détecté qui pourrait mettre en danger la santé des salariés ?

De plus, nous insistons pour signifier que ce phénomène a déjà été constaté et a fait l'objet de plusieurs QRAP Sécurité ; un à la « Logistique » au dépotage daté du 19/11/2013 et un au « Conditionnement n°71 » daté du 22/11/2013...

Nous faisons remarquer qu'aucunes actions n'ont été mises en place suite à ces deux QRAP !

C'est pourquoi, en s'appuyant sur l'article L. 4131-2 du Code du Travail, les membres du CHS-CT demandent la tenue d'un CHS-CT Extra pour rechercher des solutions pérennes afin de supprimer ce problème.

Site web : <http://www.cgtvaleo63.fr>

Dailymotion : http://www.dailymotion.com/CGT_VALEO

Youtube : <http://www.youtube.com/user/CGTVALEO63>

Facebook : <https://www.facebook.com/cgtvaleoissoire>

Twitter : <https://twitter.com/CGTVALEO63>

Mail : cgt.valeo.issoire@orange.fr

Tel : 04.73.89.80.09

Journal d'information à tendance satyrique

Destiné aux salariés du site de Valeo Issoire

Édité et imprimé par la CGT Valeo Issoire le 04/12/2013

SOMMAIRE

- **Page n°1 :** Droit d'alerte CHS-CT
- **Page n°2 :** Unitaires contre le FN
- **Page n°3 :** Commission logement
- **Page n°4 :** Nelson Mandela

Unitaires contre l'extrême droite, ses idées, ses pratiques

Lancement de la campagne unitaire des organisations syndicales CGT, FSU et Solidaires

Les absences de réponses aux questions sociales vécues par les salariés, les privés d'emploi, les retraités mais aussi les jeunes ainsi que la crise avec ses conséquences dramatiques fournissent un terreau exploité par l'extrême droite.

Les politiques d'austérité génèrent une aggravation du chômage, le développement des inégalités sociales, de la précarité, de la pauvreté et des processus d'exclusion. Cela accroît la désespérance sociale. La montée des idées et de l'influence de l'extrême droite, et particulièrement du Front National, impacte le monde du travail et par conséquent le mouvement syndical...

Par leur histoire, leurs traditions, leurs valeurs, dans leurs pratiques et leurs capacités à proposer et agir au quotidien contre les inégalités et les injustices, les organisations syndicales sont confrontées aux propos, aux programmes, aux idées et pratiques de l'extrême droite, qu'elles sont déterminées à combattre.

Dans un contexte européen marqué par la remontée de courant d'extrême droite, nos organisations syndicales récusent la banalisation d'un parti dont l'histoire, les idées et pratiques n'en demeurent pas moins antirépublicaines, xénophobes et sexistes.

Les organisations syndicales CGT, FSU et Solidaires ont décidé d'initier un travail en commun afin d'unir leurs forces pour construire un argumentaire, utilisable par tous les militants sur l'ensemble des territoires, sur les différentes questions sociales en jeu.

Ce travail s'inscrit dans le prolongement de l'appel « La préférence nationale n'est pas compatible avec le syndicalisme » signée en mars 2011.

Pour lancer cette campagne commune, elles organisent une journée de travail sous forme d'ateliers autour de thématiques diverses, le 29 janvier prochain à Paris. Cette journée se conclura par un temps fort d'expression syndicale, sous la forme d'un meeting avec la participation des premiers responsables de nos organisations, à Montreuil.

Nous entamerons ainsi une campagne de longue durée qui sera marquée par des initiatives larges et communes dans les entreprises, administrations, services publics, localités et départements.

Commission logement

ASTRIA, c'est :

- Le parcours d'une recherche locative : le salarié formule la demande auprès du RH,
- Les aides à la location :
 1. Avance LOCA-PASS, un prêt à taux 0 pour financer le dépôt de garantie demandé par le bailleur,
 2. Garantie LOCA-PASS, une caution gratuite apportée par ASTRIA pour garantir le paiement des loyers,
 3. Garantie RISQUES LOCATIFS, la sécurisation du paiement des loyers au profit du bailleur privé et des locataires.
- Le service de conseil en financement : Service gratuit, objectif et personnalisé, proposé à tout salarié souhaitant acheter sa résidence principale, voire négocier son prêt. Faire la saisie en ligne sur www.astria.com rubrique être conseillé/notre formulaire d'étude.
- Les prêts accession : Ces prêts sont octroyés pour l'achat d'une résidence principale en respectant les plafonds de ressources 2013 PLI (prêt locatif intermédiaires) et en respectant les normes énergétiques A, B, C ou D. De plus l'apport ne doit pas excéder 40%. Sur accord du responsable Action Logement en fonction d'une enveloppe annuelle dont dispose l'entreprise et au regard des critères internes. Le montant du prêt varie en fonction de l'endroit de l'achat. En 2013 le taux est de 2.25%.
- Les prêts travaux : Les opérations finançables sont les travaux d'amélioration ouvrant droit à une subvention de l'ANATH, les travaux d'amélioration de la performance énergétique d'un logement achevé avant 1990, les travaux d'amélioration, les travaux d'agrandissement supérieur à 14m², les adaptations du logement des personnes handicapées et les travaux dans les copropriétés dégradées. En 2013 le taux est de 2.25%. Ces prêts sont octroyés à hauteur maxi de 10000€ (avec majoration possible en cas de performance énergétique de 5000€ et l'adaptation du logement aux personnes handicapées) en respectant les plafonds de ressources 2013 PLI (prêt locatif intermédiaires). La durée est de 10 ans maxi portée à 15 ans si le montant est supérieur à 10000€. De plus le cumul est possible avec un prêt accession.
- Le CIL-PASS ASSISTANCE : Aides dédiée aux salariés rencontrant des difficultés (recherche de logement, difficultés à régler ses loyers ou le remboursement des prêts immobiliers ou à des charges de logement exceptionnelles).
- Aide MOBILI-JEUNE : L'aide est accordée aux jeunes de moins de 30 ans en apprentissage, en formation professionnelle ou en alternance. La prise en charge de la redevance ou de la quittance de loyer dans la limite de 100€ par mois faite de l'APL. Le versement se fera au locataire par avance à chaque début de trimestre. Les droits sont aussi ouverts aux enfants des salariés.

Votre salaire brut	Nombre d'échéances de loyers pris en charge	Montant maximum accordé
Jusqu'à 60 % du SMIC	18	1 800 €
Entre 61 % et 80 % du SMIC	12	1 200 €
Entre 81 % et 100 % du SMIC	6	600 €
> 100 % du SMIC	Non éligible	

Disparition de Nelson Mandela

La CGT salue l'homme d'exception

« La mort est quelque chose d'inévitable. Mais quand une personne a accompli ce qu'elle considère de l'ordre du devoir pour son pays et ses citoyens, elle peut mourir en paix. Je crois que j'ai fais cet effort et c'est pour cela que je dormirai pour l'éternité ». Ces mots sont de Nelson Mandela lui-même évoquant sa propre mort.

Le père de la Nation Arc en ciel vient de s'éteindre et c'est, dans le monde entier un juste concert d'hommages qui s'étend pour saluer la mémoire et l'empreinte de celui que son peuple appelait affectueusement Madiba.

Nelson Rolihlahla Mandela était né en 1918 à Mvezo dans la province du Cap. Révolté par la domination de la minorité blanche et la ségrégation raciale portée par le régime d'apartheid, il entre à l'ANC (Congrès National Africain) en 1944. Devenu avocat, il participe à la lutte non violente contre les lois de l'apartheid à partir de 1948. L'ANC est interdit en 1960 et la lutte pacifique ne donnant pas de résultats tangibles, Mandela fonde et dirige sa branche militaire qui se lance dans une campagne de sabotages. Le 12 juillet 1963, il est arrêté par la police sud africaine sur dénonciation de la CIA. S'ensuivra le procès de Rivonia où il est condamné aux travaux forcés à perpétuité et enfermé au bagne de Robben Island. Il y restera 27 ans !

Après le soulèvement du Township de Soweto en 1976, au début des années 80 s'engage en France et dans le monde, une vaste campagne pour mettre fin au régime raciste d'Afrique du Sud et pour la libération de Mandela.

La CGT, dès le début, sera de ces combats. Nombreux sont celles et ceux, adhérent-e-s de la CGT, a avoir investi cette bataille, à l'époque où seuls 2% des Français-e-s connaissaient l'existence même de Nelson Mandela. Des années de combat et de solidarité internationale qui déboucheront sur sa libération le 11 février 1990.

Il poursuit alors son combat pour une Afrique du Sud multiraciale et démocratique, débarrassée des lois de l'apartheid. Pour cela, Il reçoit avec le président Frederik de Klerk le prix Nobel de la paix en 1993 et obtient dans la foulée l'organisation des premières élections libres en Afrique du Sud.

Elles ont lieu en 1994 et le 9 mai, il devient le premier président noir d'Afrique du sud, fonction qu'il occupera jusqu'en 1999. Depuis, il a marqué le monde de son empreinte, de sa sagesse et de son combat perpétuel pour la paix.

C'est un homme d'exception qui vient de s'éteindre. Un combattant fidèle à ses idéaux, une conscience pour l'humanité à l'image de cette citation qu'il nous lègue. **« Être libre ce n'est pas seulement se débarrasser de ses chaines ; c'est vivre d'une façon qui respecte et renforce la liberté des autres ».**

Madiba, la CGT fidèle aux combats pour votre libération et pour une Afrique du Sud non raciale et démocratique, poursuivra son action contre toutes les discriminations, le progrès social en France et dans le monde.

Reposez en paix !